

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



“ Lettre d'information du **CDCA VAL D'OISE**

Décembre 2019 | N°5

édito

Sortir de chez soi pour faire ses courses, pratiquer une activité de loisirs ou tout simplement se balader, peut devenir plus complexe avec l'âge ou lorsqu'on est porteur de handicap. Partant de ce constat, nous avons choisi dans cette nouvelle Lettre d'information de consacrer notre dossier à la problématique de l'accessibilité et des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

Nous avons regardé plus particulièrement ce qui était déjà mis en œuvre pour rendre notre environnement accessible à tous et faciliter les déplacements au quotidien.

Ainsi, nous verrons comment de plus en plus de communes proposent des équipements adaptés ou favorisent le développement du covoiturage dans leur territoire comme mode complémentaire de transport.

Des associations se sont également mobilisées sur cette problématique et proposent aux seniors des ateliers d'information sur la conduite, ou d'aide à l'utilisation de nouveaux services numériques qui permettent de programmer ses trajets ; l'objectif étant d'éviter le "repli chez soi" et cela même si conduire son véhicule personnel n'est plus envisageable.

C'est aussi avec cet objectif de permettre aux seniors de rester actif dans leur vie et dans leur ville que la première Maison des seniors a ouvert à Argenteuil au sein d'une maison de quartier. Nous vous la ferons visiter.

Toujours dans cette volonté de valoriser le vivre ensemble et l'inclusion, nous avons voulu placer un coup de projecteur sur la pratique sportive des personnes porteuses de handicap et présenter le travail important mené par les fédérations sportives valdoisiennes qui soutiennent cet accès au sport pour chacun quel que soit son handicap.

Enfin, comme à notre habitude, nous souhaitons vous apporter dans cette lettre des informations pratiques et variées notamment sur les nouveaux droits en matière de citoyenneté des personnes sous tutelle, ou comment il est possible d'avoir recours à un opticien à son domicile.



Je vous souhaite une très bonne lecture,

Philippe METEZEAU

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux Actions Sociales et à la Santé

Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

DOSSIER MOBILITÉ

ACCESSIBILITE ET MOBILITE



DES VILLES ET DES VILLAGES ACCESSIBLES

De nombreuses communes du Val d'Oise ont signé la « Charte du Bien Vieillir en Val d'Oise » proposée depuis 2015 par le CODERPA. Le CDCA continue à promouvoir avec le Conseil départemental cet engagement au bénéfice des seniors, auquel adhèrent régulièrement de nouvelles villes. Cette initiative a permis de décliner dans ces communes de nombreuses actions qui facilitent et améliorent la vie des personnes âgées, les tiennent informées et leur offrent des possibilités de rencontres et d'activités sportives, culturelles ou autres, de manière extrêmement enrichissante.

Dans le domaine de l'accessibilité également, de nombreux aménagements commencent à être mis en place. Selon le Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 60 % des personnes âgées de plus de 80 ans résident dans des pavillons périurbains. La moitié ne savent pas ou ne peuvent plus conduire. Après 75 ans, le « rayon de vie » des aînés se trouve réduit de manière significative puisque, de 17 km parcourus par jour en moyenne, il passe à 8 km, augmentant en ce sens les risques d'isolement. Il est donc fondamental de réfléchir et d'aménager les accès de nos villes et villages du point de vue des seniors.

Idéalement, les aménagements devraient partout offrir de multiples services (commerces de proximité, activités de loisirs, services de soins...) et en faciliter l'accès grâce à des systèmes de transport ou de

voirie piétonne efficaces. L'accès à ces services reste hétérogène, mais de nombreuses municipalités ou agglomérations du Val d'Oise ont entrepris des travaux dans ce sens.

Ainsi, il est important de rechercher des cheminements piétons favorables, car souvent les seniors évoquent la crainte des accidents, la peur des chutes, d'être bousculés, ou de devoir affronter un espace public avec des déchets sur leur passage. Ces cheminements doivent être droits, les plus directs possibles, sans détour inutile, sans dénivellation. Un marquage au sol (couleurs contrastées) aidera à mieux les percevoir. Un jalonnement peut donner des points de repères supplémentaires sur les directions des lieux d'intérêt et les distances.

Une pente faible limitera la fatigue et sollicitera moins les articulations. Des mains courantes constituent également des aides à la marche complémentaires qui peuvent éviter des chutes, notamment avant les traversées sur les abaissés de trottoirs à pente forte, dans les cheminements en pente, le long des escaliers. Un revêtement confortable, stable et non glissant évite les difficultés. En cas de revêtement modulaire, les joints sont à soigner particulièrement. En effet, rien n'est plus dangereux que des dalles disjointes par exemple. Les racines d'arbres sont parfois sources de déformation des revêtements : le choix d'espèces à faible développement racinaire est à étudier !

Quand les pentes ou escaliers sont inévitables, il importe de bien les signaler et d'y installer des barres d'appui, voire des garde-corps.

L'équipement avec une bande d'éveil de vigilance contrastée est nécessaire aux carrefours en bord de trottoir pour que le piéton mal-voyant détecte qu'il arrive sur un endroit avec circulation.

Remarquons que les passages piétons surélevés sont plus sécurisés et plus accessibles. La traversée à niveau évite d'avoir à gérer son équilibre à la transition trottoir / chaussée. De plus, cet aménagement limite, de fait, la vitesse des véhicules qui ont à franchir le dénivelé.

Des refuges pour fractionner les traversées sont recommandés. Les seniors peuvent y faire une pause et prendre les informations pour le deuxième sens de traversée de la rue.

La présence de feux piétons rassure. Ceux-ci peuvent être également équipés d'un signal sonore. Des durées de « vert piéton » généreuses sont nécessaires aux seniors pour limiter le stress induit par la traversée.

La présence de bancs ou de sièges à intervalles réguliers le long des cheminements permettent d'éviter la fatigue lors des déplacements. Pour certains, c'est même une nécessité absolue. Attention : retirer un banc dans l'espace public revient peut-être à empêcher quelqu'un de continuer à aller faire son marché ou acheter son pain tout seul !

Des espaces de repos sont également à implanter aux abords des pôles attractifs et lieux d'attente comme les arrêts de transports en commun, les places et parvis.

Le manque de toilettes est aussi un élément souvent cité comme obstacle à la mobilité des seniors. Ces toilettes publiques doivent être en nombre suffisant, propres, bien situées, signalées, accessibles, assez grandes et faciles d'utilisation.

Avant d'aménager les espaces, il est utile de les observer, de relever les trajets les plus empruntés et surtout de consulter les personnes âgées qui pratiquent ces cheminements : elles sauront mieux que quiconque ce qui les incommode ou ce qui les stresse, où elles désirent s'asseoir et par où il est plus agréable de passer...

D'après les dossiers du site « Villes Amies des Aînés » et l'étude du CEREMA (Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) « Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public » (2016)

Michèle SINGER
Membre du CDCA
Formation Personnes Agées

LE SENIOR AU VOLANT



Pour certains seniors, le véhicule automobile est synonyme d'autonomie. Inutile de préciser qu'ils y tiennent énormément ! Lors des Entretiens Médicaux d'Enghien du 12 octobre 2019, qui avaient pour thème cette année "Vivre mieux et plus longtemps", une écrivaine de 102 ans expliquait à une assemblée médusée qu'elle sillonnait encore la France au volant de son automobile ! Et pourtant, on sait bien que la dégénérescence organique (vue, ouïe, réflexes) guette chaque senior, plus ou moins tôt, plus ou moins fortement mais nul n'y échappe ! Lors d'une récente conférence organisée sur ce thème à Cormeilles-en-Vexin, 50% des seniors présents se rendaient compte "que leur relation à la route avait changé", 50 % seulement...

DES CONFERENCES DE SENSIBILISATION

Prenant conscience de cette situation, **Jacques KERN**, membre du CDCA du Val d'Oise au titre de la section départementale de l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) dont il est le Président, organise, avec l'aide d'autres membres actifs de cette association, des conférences dans le Val d'Oise pour sensibiliser nos aînés à cette réalité. Cela prend la forme de trois ateliers sur une demi-journée qui ont déjà été organisés à Cormeilles-en-Vexin et à Osny. D'autres sont programmés car les demandes se font de plus en plus nombreuses.

TROIS ATELIERS COMPLEMENTAIRES

Le premier concerne le code de la route : le code de la route évolue régulièrement, certains nouveaux panneaux apparaissent. De plus, beaucoup de personnes ont oublié la signification de certains panneaux routiers : pourquoi ce panneau est-il triangulaire alors que celui-ci est rond ? Pourquoi est-il à dominante bleue alors que celui-là est à dominante rouge ? Cet atelier permet également d'attirer l'attention des seniors présents sur les radars de chantier, sur les distances de freinage sans oublier les difficultés liées à l'alcool et à la prise de médicaments caractérisés par leur couleur jaune, orange ou rouge en fonction des conséquences qu'elle induit.

Le deuxième atelier est consacré aux nouvelles technologies embarquées : sont ainsi abordées les aides électroniques à la conduite en faisant bien la distinction entre :

- les aides à la sécurité active pour éviter l'accident (ABS par exemple)
- les aides à la sécurité passive pour limiter les conséquences de l'accident (ceinture de sécurité, air bag, etc)
- les aides de confort : direction assistée, climatisation, allumage automatique des feux et des essuie-glaces, GPS, aide au stationnement, caméra de recul, etc.
- les aides d'agrément de conduite : téléphonie intégrée, boîte automatique, aide au démarrage en côte, etc.

Le troisième atelier est plus spectaculaire puisqu'il s'agit d'un parcours personnalisable avec lunettes de simulation d'alcoolisme d'une part (pour un taux de 0.5 g/l) et de fatigue d'autre part ("nuit blanche"). Ce parcours se déroule sur un tapis de 135 cm sur 380 cm qui permet aux seniors concernés de se rendre compte des conséquences induites par la fatigue ou la consommation même modérée d'alcool.

Bien entendu, le public prioritaire de ces ateliers est composé des seniors qui conduisent encore et Jacques KERN qui ne manque pas d'idées se propose, dans l'avenir, de travailler sur des ateliers qui concerneront le "senior piéton" car, dans cette situation également, il faut rester vigilant.

Pour terminer, lors des Entretiens Médicaux d'Enghien, un autre centenaire de 105 ans qui conduisait toujours a tenu compte de la remarque de son médecin traitant qui lui faisait remarquer que ce n'était pas prudent de toujours conduire à son âge : il a vendu sa voiture, a acheté une trottinette électrique et... est tombé en pleine rue !

*unrp.95@gmail.com

Jean-Marie BONTEMPS
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Agées

SANTE AU VOLANT

Attention, au-delà de l'apprentissage du code de la route et de la conduite, l'obtention du permis de conduire est soumis à l'état de santé et aux capacités physiques du conducteur.

Toutes les informations à ce sujet :

VOUS ETES CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE :

Tout candidat au permis de conduire qui rencontre un problème de santé doit, de sa propre initiative, se soumettre à un contrôle médical.

PERSONNES CONCERNEES :

Vous devez passer un contrôle médical si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes atteint d'une affection médicale incompatible avec la délivrance du permis ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée
- Vous souhaitez obtenir un permis de catégorie A ou B et vous êtes atteint d'une incapacité physique incompatible avec l'obtention du permis de conduire
- Vous souhaitez obtenir un permis de catégorie A ou B délivré pour la conduite de véhicules spécialement aménagés pour tenir compte d'un handicap
- Vous souhaitez obtenir un permis de catégorie A, A1, A2, B et B1 et vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité, civile ou militaire
- Lors de l'examen du permis, l'examineur vous a demandé de faire un contrôle médical

Si vous êtes dans l'une de ces situations, vous devez le signaler en remplissant le dossier d'inscription à l'examen du permis de conduire.

Si vous ne passez pas de contrôle médical et que vous êtes responsable d'un accident dû à une pathologie incompatible avec la conduite, vous n'êtes pas couvert par votre assurance.

OU S'ADRESSER ?

Vous devez vous adresser à un médecin de ville agréé par le préfet. Ce médecin ne doit pas être votre médecin traitant.

La liste des médecins agréés peut être consultée sur les sites internet des préfectures. Elle est également disponible dans les préfectures, sous-préfectures et dans les mairies de certaines communes.

DOCUMENTS A FOURNIR

Vous devez télécharger ou vous procurer en préfecture l'avis médical et le remplir avant de passer le contrôle médical.

DEROULEMENT DU CONTROLE

Le médecin vous informe que le contrôle porte sur votre aptitude physique, cognitive et sensorielle à conduire. Il doit vérifier que vous êtes capable de maîtriser les règles de circulation et les spécificités de votre environnement afin de réagir de manière appropriée aux diverses situations rencontrées.

COUT

Le contrôle médical coûte 36 €.

L'assurance maladie ne prend pas en charge les frais du contrôle, ni les éventuels examens complémentaires. Toutefois, le contrôle médical est gratuit pour les personnes handicapées dont le taux d'invalidité reconnu est égal ou supérieur à 50 %.

RECOURS

En cas de décision défavorable, vous pouvez saisir la commission médicale d'appel. Cet appel n'empêche pas la décision du préfet de s'appliquer.

La commission vous examine, consulte si nécessaire le médecin agréé et transmet son avis au préfet.

Si le préfet prend de nouveau une décision défavorable, vous pouvez demander un nouveau contrôle médical dans les 6 mois suivant cette décision.

Vous pouvez aussi faire un recours devant le juge administratif.

(source : site internet mon service public, mise à jour le 12/03/19)

VIEILLIR TOUT EN CONSERVANT SA MOBILITE GRACE A WIMOOV



C'est l'objectif de l'association **WIMOOV** qui, grâce au financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du Val d'Oise, propose depuis janvier 2019, des ateliers d'accompagnement à la mobilité en direction des seniors.

Ainsi, les personnes âgées de la résidence autonomie Jeanne d'Arc d'Ermont ont pu être sensibilisées à l'importance d'envisager sa mobilité en dehors de l'utilisation de la voiture et ainsi anticiper l'éventuel moment où il ne sera plus possible de conduire. Les participants de l'atelier organisé pour les seniors au sein du Centre social Les Lochères à Sarcelles ont pu apprendre à être plus attentifs aux dangers de la route auxquels sont exposés les piétons seniors.

Au-delà de ces conseils et recommandations, ces ateliers visent à apprendre comment, grâce à son téléphone portable, il est possible de connaître les horaires de bus et de trains, et programmer un itinéraire de voyage, ou tout simplement mieux connaître sa ville comme en témoigne Frédérique S. 67 ans, habitante de Sannois :

« Je bouge beaucoup et pourtant, je me suis rendue compte grâce à WIMOOV que je ne connaissais pas très bien ma ville. L'atelier d'aujourd'hui m'a permis de découvrir des endroits que je ne connaissais pas à Sannois. Cela me motive à me rendre dans ces espaces verts, ces lieux culturels que j'ai pu observer grâce à l'activité de lecture d'un plan de ma ville. WIMOOV m'a donné envie d'en apprendre plus sur ma mobilité ! »

Myriam LOUISERRE
Chargée de développement social,
Direction Personnes Agées



Prochains ateliers WIMOOV !

A la MJC de Louvres :

- le 21/01/2020 : Se déplacer grâce aux nouvelles technologies
- le 17/03/2020 : Sécuriser ses déplacements en voiture

Plus de renseignements sur les modalités d'inscription auprès de votre mairie.



DANS LE VEXIN, UN RESEAU DE COVOITURAGE AU SERVICE DE TOUS: UNE INITIATIVE INTERESSANTE POUR LES RETRAITÉS

Depuis 2015 "**Covoit'ici**" est le premier réseau de covoiturage mis en œuvre par l'entreprise ECOV dans le Vexin, en collaboration avec le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc Naturel Régional du Vexin français. Depuis lors, cette initiative s'est développée dans le Puy de Dôme, le Rhône, les Bouches du Rhône selon les mêmes principes que ceux qui ont été initiés dans le Val d'Oise.

DEUX "LIGNES" REGULIERES EN VAL D'OISE POUR LE MOMENT...

Historiquement, ce réseau valdoisien est organisé autour de cinq arrêts composant deux "lignes" de covoiturage local : Magny en Vexin/Cergy Préfecture et Chars/Cergy Préfecture. Depuis septembre dernier, cinq nouveaux arrêts sont opérationnels dans le Vexin. Au cours du dernier trimestre 2019, l'entreprise compte développer son offre en collaboration avec les communautés de communes "Vexin Centre" et "Sausseron Impressionnistes" notamment en prévoyant un "réseau plus maillé" entre les pôles que seront Pontoise, Vallangoujard et Auvers sur Oise.

UN COVOITURAGE OUVERT A TOUS

Que ce soit pour un déplacement unique, occasionnel ou pour un déplacement régulier, "Covoit'ici" peut répondre à votre besoin de moyen de transport contre une participation au coût du déplacement (bien que la gratuité soit accordée pendant une année en offre de lancement). Les horaires sont flexibles mais, bien entendu, la fréquence des véhicules (et donc les possibilités de déplacement) varie en fonction de l'heure dans la journée. L'assistance téléphonique dédiée accompagne chaque demande effectuée avec le double objectif de qualité du service et de sécurité.

Il suffit de se rendre à un point d'arrêt matérialisé et d'indiquer la destination que l'on souhaite atteindre. Cette demande sera relayée instantanément par le dispositif mis en œuvre par "Covoit'ici" pour les automobilistes qui passent devant cet arrêt mais aussi par le biais de SMS ou de l'application dédiée.



DES DEMARCHES SIMPLIFIEES

Pour des raisons pratiques, le passager doit être inscrit au préalable soit sur le site internet covoitici.fr soit au moyen des bornes implantées sur les différents parcours. Le conducteur, quant à lui, peut participer sans inscription bien que cela soit fortement recommandé pour construire, selon les initiateurs de l'entreprise, "une communauté engagée". Une fois inscrit, l'automobiliste ou le passager peut utiliser une application "smartphone", des échanges par SMS ou, plus simplement, une assistance téléphonique ou les informations diffusées par les bornes et panneaux lumineux physiques.

Hugo SALMON, chef de projet, précise bien que "si Covoit'ici se place dans une logique de déplacements au quotidien, trajet domicile/travail notamment, cette offre permet également, en accord avec la volonté des collectivités locales partenaires, de nouvelles mobilités pour tous les habitants du Vexin, et notamment les personnes âgées". Ainsi, pour reprendre le slogan de l'entreprise à l'origine de cette offre, "la voiture est un transport collectif" !

Jean-Marie BONTEMPS
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Agées

ASSISES DE LA MOBILITE EN ILE DE FRANCE 2019, QUELLES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ?

Les Assises se sont tenues à Paris le 24 Septembre 2019 : l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques, d'assister à une table ronde sur la mobilité et de découvrir les lauréats des trophées de la mobilité 2019.

Laurent PROBST, Directeur Général d'Ile de France mobilités a brossé la synthèse des 9,5 millions de déplacements quotidiens en transport en commun dans la région. Chiffre à comparer aux 17,2 millions de déplacements à pied, 15 millions en voiture et 4 millions en deux roues.

La mobilité, c'est l'affaire de tout le monde : collectivités territoriales et associations. M. PROBST a ainsi rappelé la variété des modes de transport en commun proposés. Force est de relever l'effort considérable mis en œuvre par la Région Ile de France en matière d'adaptation des lignes d'autobus (500 lignes adaptées aujourd'hui sur 860), de refonte du réseau de Paris, de développement de l'offre noctilien, de transport à la demande, de renouvellement en bus propres en zones denses (objectif 100% en 2029 sur l'ensemble du réseau) et de mise en concurrence en grande couronne des lignes à réseau constant.

Pour ce qui est des lignes de trains et de RER, l'amélioration de l'existant continue ainsi que la refonte des grilles horaires pour enrichir l'offre en heures creuses. La poursuite de la rénovation et du renouvellement des rames est programmée : 700 rames d'ici 2021.

La question de l'intermodalité se pose bien évidemment. Pour encourager la croissance du transport en commun, de nouveaux services seront favorisés comme :

- les parcs relais (10.000 places prévues d'ici 2021) gratuits ou payants
- le service Veligo qui propose des espaces sécurisés pour les vélos
- le service Veligo location qui permet la location longue durée de vélos à assistance électrique

Après cette introduction, un temps d'échanges de bonnes pratiques sur la thématique « Aidons nos aînés à se déplacer » a mis en valeur le dispositif : « **Paris en compagnie** » est une plate - forme gratuite de mise en relation entre les seniors et les habitants de leur quartier, qui permet d'être accompagné dans ses déplacements de proximité. Initiée par la ville de Paris et portée par l'association **les Petits Frères des Pauvres**, son objectif est de lutter contre l'isolement en créant du lien, tout en valorisant la marche comme facteur de bonne santé.

A cette session d'échanges a succédé la présentation des premiers résultats de l'Enquête Globale Transport 2020 portant sur la période Janvier 2018 – Juin 2019.

Les faits marquants relevés ont porté sur les points suivants :

- l'évolution des modes de déplacement : hausse de la marche à Paris, baisse de l'utilisation de la voiture à Paris et en première couronne, hausse du recours au transport en commun ;
- la hausse des déplacements en première et deuxième couronne ;
- la moyenne journalière francilienne en matière de mobilité est de 90 mn en temps, de 3 km en distance et 3,8 déplacements par habitant ;
- La population continue de croître et de vieillir non sans conséquence sur la mobilité

En conclusion, **Grégoire DE LASTEYRIE**, Délégué aux nouvelles mobilités, a mis l'accent sur l'amélioration des conditions de transport et sur les enjeux d'évolution qui s'ébauchent : la dématérialisation de la billettique et le Pass Navigo seniors réduit à 50% dès Décembre 2019 pour favoriser un nouveau comportement de cette population eu égard à son attachement marqué en faveur de la voiture.

Les Assises ont été clôturées par la remise des trophées de la mobilité 2019 aux lauréats. Ainsi dans la "**Catégorie Accessibilité de la voirie**" la Ville d'Héricy a été récompensée pour le réaménagement d'un terrain peu praticable, précédemment utilisé comme parking, en espace accessible à tous, proche des commerces, des écoles, de la mairie... L'aménagement s'est fait grâce à une collaboration très étroite entre la mairie et une association locale œuvrant pour une accessibilité des espaces publics à chacun, quel que soit son type de handicap.

Michel DUMAS

Membre du 1^{er} collège

Formation Personnes Agées du CDCA





Personnes handicapées

AVIS RENDU PAR LE CDCA SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

L'avis du CDCA est sollicité chaque année sur le rapport d'activité de la MDPH.

Avant de vous communiquer cet avis, voici un bref rappel des missions de la MDPH :

- Accueil et information des personnes en situation de handicap et de leurs familles
- Sensibilisation de tous les citoyens au handicap
- Evaluation par une équipe pluridisciplinaire des besoins de compensation de chaque personne handicapée, sur la base de son projet de vie, pour lui proposer un Plan Personnalisé de Compensation du Handicap (PPCH)
- Organisation d'une Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- Aide à la formulation du projet de vie et à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH
- Gestion du fonds départemental de compensation pour le financement complémentaire des aides matérielles
- Mise en place et organisation du fonctionnement de la procédure de conciliation interne
- Désignation des personnes référentes : un référent en cas de réclamations individuelles, un référent pour l'insertion professionnelle.

AVIS DU CDCA SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA MDPH :

L'organisation des services de la MDPH s'est bien améliorée au cours de cette année 2018, et ce au profit des personnes accueillies.

Ainsi, la démarche Qualité a permis d'améliorer le fonctionnement de la MDPH en réalisant des études sur les points suivants :

- La réalisation d'une analyse de la complétude administrative des demandes dès le tri du courrier.
- Le déploiement d'une gestion dynamique des flux.
- L'optimisation de la politique de contrôle des notifications.

Nous voulons remercier l'ensemble des personnels pour l'amélioration des conditions d'accueil, et de traitement des personnes et de leurs dossiers.

L'évolution des orientations adultes/enfants est bien décrite, et permet d'apprécier la qualité du travail des services instructeurs.

Nous notons que, au 31 décembre 2018, 7,5 % de la population du Val d'Oise dispose d'un droit ouvert à la MDPH.

La mise en place de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) est un réel progrès pour les personnes sans solutions, 51 dossiers ont ainsi été traités cette année.

L'activité des conciliateurs a fortement baissé en 2018 par rapport aux années précédentes, et par rapport au nombre de dossiers traités (5/62 en 2018). Les dossiers traités sont très anciens (4 à 5 ans), et semblent ne plus avoir d'intérêt pour les personnes ayant déposé un recours.

Enfin, le nombre de recours est en baisse, et le pourcentage de confirmation des décisions de la CDAPH est de 74 %, ce qui est appréciable.

L'ensemble montre la qualité du travail effectué.

Nous aurions souhaité que le poste de directeur de la MDPH soit pourvu en 2018. Nous voulons cependant faire remarquer que la fonction de direction a été parfaitement accomplie par la directrice adjointe, et les cadres de la MDPH avec l'aide de l'ensemble des personnels des services.

Nous regrettons cependant que la durée de traitement des dossiers se soit à nouveau allongée, et reste à plus de 6 mois de délai de traitement.

LA CDAPH :

L'activité de la commission (CDAPH) a été réorganisée cette année par rapport à l'année précédente. La commission adulte se réunit en alternance tous les 15 jours avec la commission enfant, alors que les années précédentes, les deux commissions se réunissaient toutes les semaines.

L'instruction des dossiers est réalisée entièrement par les professionnels des services de la MDPH. En conséquence, le travail de la commission est plus consacré à l'étude de « dossiers types » qu'à la résolution de problématiques complexes. Cela semble rendre les réunions moins intéressantes pour les membres élus présents lors des réunions.

Nous notons avec intérêt, le maintien de l'activité du fonds de compensation, et l'augmentation significative des aides au déplacement et des aménagements de véhicule.

ETUDE D'IMPACT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES :

Les indicateurs de suivi du handicap en Val d'Oise retracent essentiellement l'activité de la CDAPH. Nous aurions aimé avoir un rapport d'impact mettant en évidence l'adéquation entre les décisions, et leurs mises en œuvre.

Le rapport n'a pas pour objet d'évaluer la pertinence des décisions et leurs effectivités pour les personnes concernées.

Le logiciel HOPE pourrait permettre ce suivi, mais n'est pas ici exploité.

Le rapport d'activité gagnerait à comparer les prises en charge effectives des décisions de la CDAPH, avec les propositions du schéma départemental des personnes handicapées. Cela permettrait de pouvoir déterminer une réelle politique de mise en adéquation des moyens et des réponses apportées par le département et l'ARS aux besoins exprimés par la CDAPH.

CONCLUSION :

En conclusion, nous remercions l'ensemble des personnels qui travaille au sein du GIP MDPH pour la qualité du travail effectué et pour leur engagement professionnel en faveur des personnes accueillies.

AVIS :

le CDCA 95 réuni en assemblée plénière donne, à l'unanimité des présents, un avis favorable au rapport d'activité, présenté par la COMEX de la MDPH du Val d'Oise.

Pascal ARRIBE
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Handicapées

SPORT ET HANDICAP

Il existe aujourd'hui deux fédérations multisports spécifiques qui développent la pratique sportive des personnes en situation de handicap :

- La Fédération Française Handisport (FFH) qui accueille des sportifs en situation de handicap physique et/ou sensoriel (déficience auditive et déficience visuelle)
- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui accueille des sportifs atteints de déficience mentale et/ou de troubles psychiques.



QU'EN EST-IL DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ?

Sur le territoire valdoisien, on recense 35 clubs affiliés au mouvement "sport et handicap" représentant une vingtaine de disciplines sportives différentes.

Deux comités départementaux : **Handisport (CDH95) et Sport Adapté (CDSA95)** s'occupent du Sport et du Handicap sur le département. Leur rôle principal est de développer et de structurer l'offre de pratique sportive envers les personnes en situation de handicap.

Pour cela, le CDH95 et le CDSA95 interviennent sur différents champs d'action :

- **le premier auprès des clubs qui adhèrent au mouvement Handisport et/ou Sport Adapté.** Ici, les deux comités proposent leur aide aux clubs pour former et/ou sensibiliser les éducateurs ou entraîneurs susceptibles d'accueillir des sportifs en situation de handicap, pour leurs démarches administratives : demande de subvention, acquisition ou prêt de matériel... Au niveau communication, les comités peuvent promouvoir les actions ou les événements mis en place par les clubs : journées portes ouvertes, journées découverte, compétitions...

- **le second champ d'action touche les établissements médicaux sociaux du département qui accueillent du public en situation de handicap.**

En effet, les comités s'efforcent de créer et de développer une dynamique sportive au sein de ces établissements spécialisés. Pour cela, ils agissent directement dans les structures en mettant en place des séances de pratique sportive adaptée. Ils infor-

ment et invitent les établissements aux événements sportifs organisés sur le territoire valdoisien. Enfin ils font le lien entre les établissements et les associations sportives affiliées afin de permettre aux sportifs issus de ces structures médico-sociales d'aller pratiquer directement au sein même des clubs.

- **le CDH95 et le CDSA95 ont également un rôle d'information auprès des sportifs et de leurs familles.** Effectivement, ils répondent aux demandes individuelles et orientent les sportifs vers les clubs affiliés Handisport et/ou Sport Adapté en fonction du handicap et de la discipline qui intéresse le sportif concerné.

- **enfin, les comités organisent de nombreux événements sportifs dans le département.** Que ce soit des compétitions officielles comme par exemple le Championnat de France de Goalball ; ou encore des rencontres amicales (journée "Escalade pour tous" etc). Ils organisent également des journées de sport partagé auprès des jeunes où les valides et les personnes en situation de handicap pratiquent ensemble une activité physique et sportive : **journée hand'ensemble**. Des sorties Sport de Nature (randonnée pédestre, randonnée en joëlette, course d'orientation) en collaboration avec le Conseil départemental et le Parc Naturel Régional du Vexin français sont organisées tout au long de la saison sportive.

Ce sont aussi des événements d'envergure comme les Olympiades des établissements spécialisés où les structures participantes s'entraînent toute l'année pour s'affronter lors d'une journée sous le



thème de l'Olympisme et du Paralympisme en fin de saison sportive ; ou la mise en place de l'Handicentre d'entraînement qui propose un créneau de pratique ouvert à tous les mercredis après-midi au CDFAS d'Eaubonne.

Pour conclure, les missions des comités départementaux Handisport et Sport Adapté sont diverses et variées mais ils œuvrent toujours dans l'optique de développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap et de rendre cette pratique accessible au plus grand nombre.

**En espérant vous retrouver
bientôt sur les terrains !
Vive le sport !**

Elvire THELLIER
Comité Départemental Handisport Val-d'Oise



QUI CONTACTER

Que vous soyez un club, un établissement spécialisé ou un sportif motivé pour pratiquer une activité sportive, n'hésitez à contacter directement le comité concerné pour tout renseignement complémentaire !

- CDH95: Elvire THELLIER : cd95@handisport.org - 06.31.22.25.05

- CDSA95: Steve EBOLLO : ffsa.valdoise@gmail.com - 06.85.85.35.76

LA PRATIQUE DU TENNIS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU CSMEAUBONNE TENNIS

Le CSMEaubonne Tennis du Val d'Oise mène depuis près de 10 ans des actions tournées vers les personnes en situation de handicap.

La qualité du travail fourni a permis la Labellisation du club de tennis par la Fédération Française Handisport. Notre club est également affilié à la Fédération Française de Sport Adapté.

Au CSMEaubonne tennis, 2 moments hebdomadaires sont réservés à l'accueil de ce public :

- Les jeudis en période scolaire et depuis plus de 8 ans nous recevons l'Institut d'Education Motrice Madeleine Fockenberghé de Gonesse.



Entre 8 et 12 jeunes viennent participer pendant 1h à des ateliers de découverte et d'initiation à la pratique du tennis avec leur éducateur.

Ils sont encadrés par 2 moniteurs (Diplômés d'Etat Tennis et, formés à l'accompagnement sportif des personnes en situation de handicap) ainsi que de 2 bénévoles également formés.

Ces séances leur permettent de développer la motricité, la socialisation, le respect des règles mais elles constituent également pour ces jeunes une occasion de sortir de leur centre et de découvrir un autre univers.

- Les samedis en période scolaire et depuis plus de 5 ans nous recevons des personnes en situation de handicap accompagnées de leur famille.

Entre 8 et 10 jeunes pratiquent l'activité tennis avec un parent ; ils bénéficient du même encadrement que celui du jeudi avec en plus, la participation de jeunes joueurs de tennis du centre d'entraînement du club afin de favoriser au maximum la mixité des pratiques.

La fidélisation de ce groupe a permis à ces jeunes ou jeunes adultes de nouer des liens assidus avec le club (jeunes joueurs, adhérents, encadrants, dirigeants) et a créé au sein des séances de la convivialité, du dynamisme et de l'enthousiasme.

Le CSMEaubonne tennis retire fierté et réussite de cette action.

Florence CHEURFA
CSMEaubonne



“ Personnes âgées UNE PREMIERE A ARGENTEUIL, LA MAISON DES SENIORS



Inaugurée en février 2019, **la Maison des Seniors Claude POMPIDOU** est une première à Argenteuil et même dans le Val d'Oise ; d'autres devraient suivre dans les mois qui viennent pour offrir aux seniors argenteuillais un service de proximité, de qualité et cohérent sur l'ensemble des quartiers de la ville. Elle a bénéficié d'une subvention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

LA MAISON DES SENIORS CLAUDE POMPIDOU

Comme toutes les futures Maisons des Seniors, elle s'intègre dans un lieu existant (la Maison de quartier d'Orgemont) mais une salle lui est spécifiquement dédiée et elle a une identité visuelle affirmée, ce qui est important pour les initiateurs du projet. "Les seniors doivent reconnaître de suite ce qui concerne la Maison des Seniors".

Ses objectifs sont quadruples : information, proximité, animation, convivialité.

Informations données par les services municipaux bien entendu sur tout ce qui concerne de près ou de loin les seniors mais aussi par les acteurs médico-sociaux, des associations et acteurs engagés locaux. Ainsi, au cours des derniers mois, des séances d'information sur le tri des déchets, la réduction du coût de l'énergie, la santé, la prévention pour "bien vieillir" ont été proposées sans oublier des "infos locales".

Proximité : Argenteuil est une grande ville et les seniors hésiteraient à se rendre dans un lieu centralisé pour les activités qui leur sont proposées. Le choix des élus est donc de créer dans chaque quartier de la ville une Maison des Seniors, proche des personnes potentiellement intéressées et concernées. Outre la Maison Claude Pompidou ouverte dans le Quartier d'Orgemont, la prochaine Maison des Seniors desservira le Val d'Argent Sud en ouvrant dans la résidence Autonomie Jean Baillet, puis ce sera le centre-ville à partir de la résidence Ambroise-Croizat et le Val Notre Dame dont la Maison de quartier accueillera la quatrième Maison des Séniors.



Animation : des animations "seniors" préexistaient bien évidemment à la création de ces Maisons des Seniors et sont toujours proposées dans les quartiers où une Maison des Seniors n'est pas encore ouverte. A Orgemont, elles ont été intégrées à la Maison des Seniors mais elles ont été renforcées et diversifiées. La volonté des élus est de développer le maillage territorial en faveur des personnes âgées et de renforcer la cohérence des actions qui leur sont proposées quel que soit leur quartier d'habitation. Des ateliers participatifs et socioculturels sont ainsi proposés régulièrement en fonction de l'intérêt affiché par les personnes concernées. Par exemple, des ateliers d'inclusion numérique ainsi qu'un atelier autour du recueil des mémoires des seniors ont démarré à la rentrée dernière. L'objectif de l'atelier "Mémoire et partage" est de valoriser les mémoires singulières, les expériences, les parcours de vie des seniors tout en les situant dans l'histoire argenteuillaise, avec, à terme, une volonté de transmission intergénérationnelle.

Convivialité : c'est aussi une évidence que des temps sont proposés et des occasions sont prévues pour développer, entre les seniors, la nécessaire convivialité. Pour ne prendre que quelques exemples, pensons à l'apéritif "Le soleil de nos vies", les "petits bals" du mardi après-midi, les séances de jeux de société, le Bal du printemps, etc.

UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE SOUPLE

Nul besoin de s'inscrire à la Maison des Seniors : elle est ouverte à tous les Argenteuillais concernés. Pour tout ce qui est séances d'information, la participation est libre. Par contre, pour les ateliers qui ne peuvent accueillir qu'un nombre limité de participants, l'inscription préalable à l'Hôtel de Ville est nécessaire. La participation à la plupart des activités proposées est gratuite même si, pour certaines rencontres, une participation peut être demandée.

Pour le moment, la communication sur la Maison des Seniors se fait par le service communication de l'Hôtel de Ville mais une communication ciblée "Seniors" est prévue à moyen terme (newsletter) pour faire en sorte que l'information parvienne à une proportion croissante des Argenteuillais concernés.

Favoriser une dynamique "Maisons des Seniors", ne pas faire de "l'entre-soi Seniors" mais les ouvrir sur la ville dans sa diversité en impulsant un esprit intergénérationnel, telle est l'ambition des initiateurs de ce projet. Le succès rencontré par la Maison des Seniors Claude Pompidou au cours des quelques mois qui nous séparent de son inauguration laisse penser que tous comprennent et partagent cet objectif.

Jean-Marie BONTEMPS
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Agées

LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE UN OUTIL AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE DANS LE VAL D'OISE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA), créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015), a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune.

Depuis cette année, cette conférence est également compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Après avoir élaboré dans un premier temps un diagnostic de l'existant et des besoins des personnes concernées par ces programmes, les conférences recensent les initiatives locales. Depuis 2016, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) verse à l'ensemble des conférences départementales deux concours financiers : l'un pour les actions de prévention (140 millions d'euros en 2018) et l'autre pour le forfait autonomie pour mettre en œuvre des actions de prévention dans les résidences autonomie (40 millions d'euros en 2018 - Chiffres au niveau national).

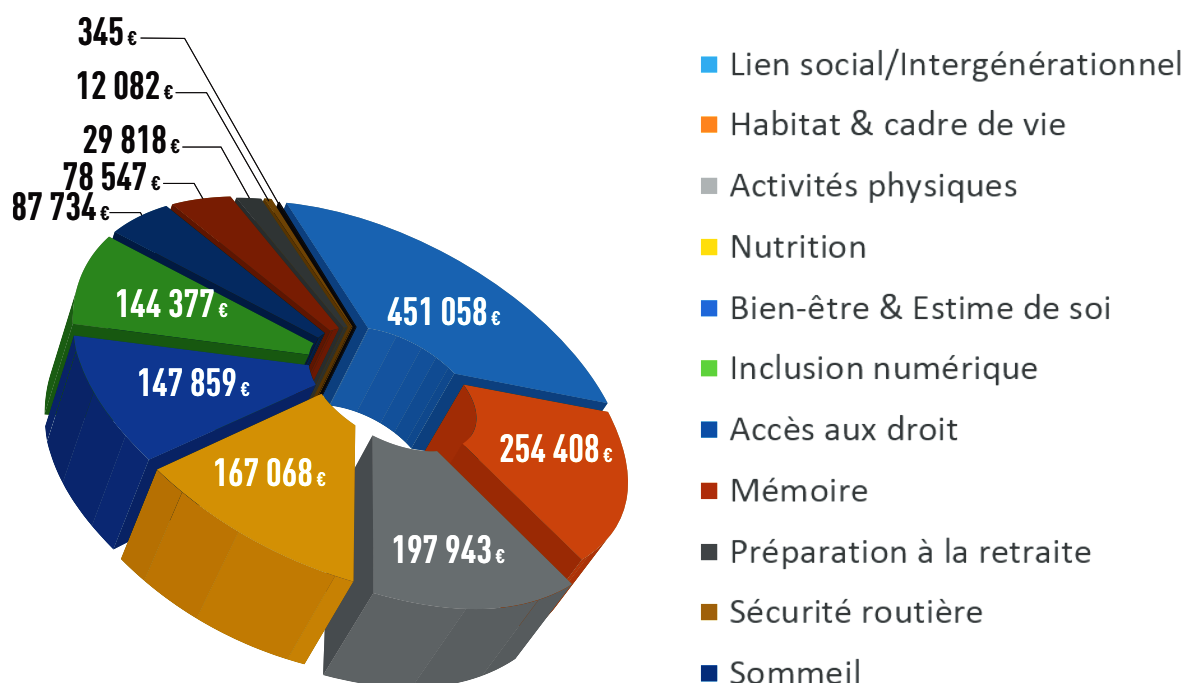
EN VAL D'OISE

Mise en place en décembre 2016, la CFPPA du Val d'Oise est présidée par Philippe METEZEAU, vice-président du Conseil départemental ; la Directrice déléguée départementale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en est la vice-présidente. Des conseillers départementaux, des représentants de la CNAV, de la Mutualité Française, de la MSA, de la CPAM, de l'assurance maladie, de l'union départementale des CCAS et du CDCA compose cette commission qui permet de fréquentes rencontres entre l'ensemble des partenaires concernés.

QUEL BILAN DE L'ACTION DE CETTE CONFERENCE DES FINANCEURS DANS LE VAL D'OISE ?

- des crédits importants mis à la disposition de la lutte contre la perte d'autonomie dans le Val d'Oise : ce sont en effet 2 653 579 euros en 2017, 2 675 076 euros en 2018 et 2 677 593 euros en 2019 qui ont été alloués par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) au Val d'Oise pour le forfait autonomie d'une part et les autres actions de prévention d'autre part.

- en 2018, des thématiques très diverses ont généré des projets qui ont été financés par la CFPPA: certes le lien intergénérationnel est très prisé par les porteurs de projets mais l'inclusion numérique, les activités physiques ou la nutrition ont également été pris en compte pour répondre aux besoins des seniors du Val d'Oise.



QU'EN A PENSE LE CDCA ?

Conformément à la loi, le CDCA du Val d'Oise réuni en séance plénière le 13 juin 2019 a officiellement donné pour la première fois son avis sur ce bilan 2018 de la conférence des financeurs.

Après avoir salué la qualité du travail de synthèse effectué par la Direction Personnes Agées du Conseil départemental, le CDCA a rappelé les liens qui existent entre CFPPA et CDCA qui participe, en tant que membre, aux travaux préparatoires et pléniers de la CFPPA, alors que ce n'est pas le cas - et loin de là - dans tous les départements et a approuvé les choix de financement effectués par la conférence.

Il a attiré l'attention des membres de la CFPPA pour que les actions financées soient réparties géographiquement de façon équilibrée et a salué les efforts réalisés pour que tous les crédits mis à la disposition de la conférence soient effectivement utilisés soit par les résidences autonomie (forfait autonomie) soit par les porteurs de projets divers.

Dans son avis, la conclusion du CDCA est claire : "L'assemblée plénière du CDCA donne, à l'unanimité des présents, un avis favorable à ce bilan 2018 de la Conférence des Financeurs".

En 2019, la CFPPA a poursuivi sa tâche au service des seniors de notre département en tenant compte des observations faites et, notamment, en assurant une aide et un suivi particuliers aux résidences autonomie du Val d'Oise pour les aider à mettre en œuvre les actions de prévention qui sont de leur domaine.

Tous ces efforts devraient permettre, en fin d'année, de constater que la prévention de la perte d'autonomie demeure une priorité pour chacun d'entre nous et que la CFPPA est, plus que jamais, un outil efficace dans ce combat au service de nos concitoyens âgés.

Jean-Marie BONTEMPS

Vice-Président CDCA

Formation Personnes Agées

PROBLÈME DE VUE ? DIFFICULTÉ A VOUS DEPLACER ? LES OPTICIENS MOBILES PEUVENT ETRE UNE SOLUTION

Premier réseau national d'opticiens spécialisés pour intervenir sur les lieux de vie et de travail des personnes, la société **LES OPTICIENS MOBILES** est certifiée NF Services aux personnes à domicile par l'Afnor et membre fondateur de la Silver Alliance.

Les opticiens du réseau sont formés dans l'école interne et se déplacent sur tout le territoire auprès des personnes actives comme des personnes fragilisées, de leur famille ou de leurs aidants, avec tout le matériel nécessaire.

- Informer gratuitement : présentation des services et produits (environ 45 mn)
- Former le personnel des EHPAD dans le cadre d'une convention signée avec l'EHPAD ou un groupe d'EHPAD
- Prévenir le risque des troubles visuels grâce à des journées de dépistage auprès des résidents des EHPAD mais aussi au domicile des personnes, en établissements médico-sociaux et de santé et en entreprises.

Les Opticiens Mobiles proposent des produits adaptés à des prix accessibles à tous que ce soit des verres unifocaux ou progressifs. Ils disposent également d'un large choix de montures avec gravure laser du nom et prénom de la personne pour assurer la traçabilité et éviter la perte de l'équipement.

Les Opticiens Mobiles c'est aussi :

- des conseils et un accompagnement basse vision (exemple : à l'aide d'une loupe éclairante adaptée)
- le contrôle de la correction, le dépistage visuel et la coordination avec le médecin ophtalmologue.
- un devis gratuit

Avant de conclure, rappelons qu'une bonne santé visuelle contribue directement à une meilleure autonomie, un meilleur confort et une meilleure inclusion sociale de la personne dans son quotidien, et qu'une vision défaillante peut :

- Entraver la mobilité d'une personne
- Influencer les interactions
- Favoriser l'isolement et, réduire le réseau social de la personne
- Accélérer la perte d'autonomie notamment avec le risque de chute
- Affecter les activités manuelles et intellectuelles
- Impacter la qualité de vie de la personne

Le professionnel de santé des Opticiens Mobiles dans le Val d'Oise est Robert SOK : 06 25 70 84 43 ou par mail rsok@lesopticiensmobiles.com Service Client : 04 82 90 49 82

Brigitte ROBIN

Membre du 1^{er} collège

Formation Personnes Agées



**Les Opticiens
MOBILES®**



RECONNAISSANCE DE LA CITOYENNETE DES PERSONNES PROTEGEES - REFORME DU 25 MARS 2019

ACTUALITES

LE DROIT DE VOTE DES PERSONNES SOUS TUTELLE

La personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et qui est privée de son droit de vote peut désormais demander à s'inscrire sur les listes électorales.

En effet, la promulgation de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice au journal officiel du 25 mars 2019 marque une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap ou de fragilité : la reconnaissance de leur pleine et entière citoyenneté. Elle abroge en effet l'article L5 du code électoral qui soumettait le droit de vote des personnes sous tutelle à une décision du juge (Article 11 de la circulaire CIV du 4 avril 2019).

Ainsi, les quelques 300 000 majeurs sous tutelle ont pu exercer ce droit personnel lors des élections européennes s'ils s'étaient au préalable inscrits sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Un citoyen français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au deuxième tour.

Les inscriptions se font à la mairie de son domicile, ou en ligne par internet. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année.

La loi garantit le principe de sincérité des scrutins en encadrant strictement les procurations. Ainsi, ni les mandataires, ni les personnes qui suivent des personnes sous tutelle dans des établissements ne pourront recevoir procuration.

LA LIBERTE DES ACTES DE NATURE MATRIMONIALE POUR LES PERSONNES PROTEGEES : LE MARIAGE, LE PACS, LE DIVORCE.

L'article 10 de la circulaire CIV du 4 avril 2019, modifie les règles applicables au majeur protégé qui souhaite se marier, se pacser ou divorcer : le mariage ou le Pacs n'ont plus à être autorisés par les personnes chargées de la mesure de protection mais ces dernières auront la possibilité de s'y opposer si les circonstances l'exigent.

Enfin, l'article 1399 du code civil est modifié pour permettre à la personne chargée de la mesure de protection d'être autorisée à conclure seule une convention matrimoniale pour préserver les intérêts du majeur protégé.

Pascal ARRIBE
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Handicapées

REMISE DES PRIX DU CONCOURS NATIONAL "LA SEMAINE BLEUE"

Dans les locaux de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, ont été remis le 1er octobre 2019, les prix du concours national "Semaine bleue 2019" par le "Comité national d'entente de la semaine bleue".

Ont été ainsi distingués et primés parmi les 160 projets reçus, ceux portés par le Centre social Arc en Ciel de Meschers (Charente Maritime) "La Source du temps", par le CCAS de Libourne (Gironde) "La fleur de l'âge", le Centre hospitalier de Tréguier (Côtes d'Armor) "Petits et Grands, en mouvement pour l'environnement", le CCAS de Solesmes (Nord) "Perpétuons les secrets de cuisine de nos grand-mères solesmoises", par l'EHPAD Frédéric DEGORGÉ de Béthune (Pas de Calais) "La protection de la planète passe aussi par la mode" et l'Association Récife du Havre (Seine Maritime) "Changer le regard sur la personne âgée autour d'un projet intergénérationnel et inter-culturel". Lors de cette même cérémonie qui se situait lors de la journée internationale des personnes âgées, l'album pour enfants "La vie dérangée de Monsieur Watanabé" dont l'auteur est Delphine ROUX (Editions Picquier jeunesse) a reçu le prix Chronos - CNAV Solidarité. Pourquoi ne pas espérer qu'en 2020, parmi les projets primés, pourrait figurer un projet valdoisien ?

www.semaine-bleue.org

semaine-bleue@uniopss.asso.fr

Jean-Marie BONTEMPS
Vice-président du CDCA
Formation Personnes Agées



Pour une société respectueuse de la planète :
ENSEMBLE AGISSONS



PORTES OUVERTES A LA MDPH !

La troisième édition des Portes ouvertes de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val d'Oise a eu lieu le jeudi 20 juin dernier. Retour sur cet événement organisé pour et avec les usagers, familles, professionnels et partenaires.

Les Portes ouvertes, c'est une matinée qui affiche l'ouverture de la MDPH sur son environnement et sur tous ceux qui concourent à son fonctionnement. C'est aussi l'occasion de mieux expliquer ce qu'elle fait, et comment elle agit pour toujours améliorer le service rendu aux usagers.

Cette manifestation annuelle vise à permettre aux usagers de mieux connaître leur MDPH et ses missions, de s'informer et de rencontrer des associations partenaires. Elle permet aussi aux partenaires institutionnels et associatifs de présenter leur activité, de rencontrer les professionnels de la MDPH et d'autres professionnels de leur secteur.

Pour cette édition 2019 organisée en forum, six espaces thématiques tenus par des agents de la MDPH informaient sur les services en ligne, la formation et l'insertion professionnelle, l'aide sociale départementale et les droits des enfants, jeunes adultes et adultes en situation de handicap. Conjointement, 18 stands étaient tenus par des partenaires institutionnels et associatifs (associations d'usagers, associations sportives et culturelles,...).

Quatre visites guidées « circuit du dossier MDPH » ont permis à 80 visiteurs de découvrir, au sein des locaux de la MDPH, les différentes étapes de traitement des demandes faites par les usagers.

BON À SAVOIR

LES PORTES OUVERTES 2019...

230 visiteurs

68 agents MDPH mobilisés

70 professionnels partenaires présents

6 stands MDPH

18 stands de partenaires



Agenda

→ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL GÉRONTOLOGIQUE 2019-2024 :

Le nouveau schéma départemental gériatrique a été adopté en assemblée départementale le 29 novembre prochain.

Le CDCA avait donné un avis favorable à ce nouveau schéma lors de son assemblée plénière du 15 octobre.

Plus d'informations à ce sujet dans votre prochaine Lettre d'information !

→ VOUS AVEZ LA PAROLE !

Je souhaite recevoir la lettre d'information par mail, comment faire ?

Tout simplement en nous communiquant votre adresse mail à cdca@valdoise.fr ou par courrier à CDCA 2 avenue du Parc CS 20201 Cergy 95032 Cergy – Pontoise CEDEX ou encore par téléphone au 01 34 25 35 90. C'est avec plaisir que nous vous ajouterons à notre liste de diffusion !

N'hésitez pas à nous adresser vos questions par mail à cdca@valdoise.fr ou par courrier au CDCA, 2 avenue du Parc CS 20201 Cergy 95032 Cergy – Pontoise CEDEX



Jean-Marie BONTEMPS, Vice-président du CDCA, Michel DUMAS, Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Brigitte ROBIN Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Michèle SINGER Membre du CDCA Formation Personnes Agées, Myriam LOUISERRE, Chargée de développement social, Direction Personnes Agées - Conseil départemental du Val d'Oise, Pascal ARRIBE, Vice-président du CDCA, Formation Personnes Handicapées



Pour vous abonner à cette lettre d'information, pour réagir à un article,
pour en savoir plus ou pour faire connaître une initiative :

CDCA 95 | Conseil départemental du Val d'Oise
2, avenue du Parc | CS 20201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 25 39 04 | Fax : 01 34 25 36 97
coderpa@valdoise.fr | www.valdoise.fr